



## Congé de proche aidant et congé de présence parentale bientôt améliorés

L'UNSA Fonction Publique poursuit son travail d'amendement lors du Conseil Commun de la Fonction Publique (CCFP) afin d'améliorer le quotidien des agents publics.

Quatre projets de décret ont été étudiés lors du CCFP du 22 juin. L'UNSA Fonction Publique en a voté trois.

Renouvellement facilité du congé de présence parental et possibilité de fractionner ce congé et le congé de proche aidant par demi-journée.

L'UNSA Fonction Publique favorable à ces modifications s'est assurée que les agents de l'Etat pourraient effectivement être rémunérés en cas de congé fractionné en demi-journée. Une circulaire explicative sera prise par la DGAFP.

L'UNSA Fonction Publique a voté favorablement ce texte.

Amélioration des conditions de titularisation des apprentis pouvant bénéficier de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

L'UNSA s'est opposé à la suppression des conditions de diplôme nécessaire pour pouvoir être titularisés pour ces apprentis. Elle a obtenu des conditions calendaires permettant aux jeunes apprentis d'obtenir un poste plus facilement.